



L'Empreinte de l'Ours

S'Baere Blättel

Bulletin Municipal de la Commune de Baerenthal

Mairie de BAERENTHAL 1, rue Printemps d'Alsace 57230 BAERENTHAL

03.87.06.62.30 Fax : 03 87 06 62 31

mail : mairie.baerenthal@wanadoo.fr site internet : www.baerenthal.eu

Responsable de la publication : Christian Cropsal 1^{er} Adjoint en charge de la communication

Comité de rédaction : Serge Weil, Anne Kessler et Constance Ringard

Horaires d'ouverture :

Mairie

Mardi et vendredi de 14 h à 19 h

Mercredi de 8 h à 12 h

ou sur rendez-vous

Le Maire reçoit en Mairie sur RDV
les vendredis de 17 h à 19 h

Bibliothèque Municipale

03 87 06 26 48

biblio.baerenthal@orange.fr

Mardi de 16 h 30 h à 18 h

Agence Postale Communale

03 87 96 50 41

Lundi, mercredi et jeudi
de 14 h à 16 h 30

Mardi et vendredi de 17 h à 19 h

Samedi des semaines impaires
de 9 h à 11 h

POMPIERS : 18

POLICE : 17

URGENCES

Centre de régulation médicale
Médigarde 0 820 33 20 20

Appeler le 15 en cas d'urgence

Pharmacies de garde :

Composer le 3237 pour connaître
la pharmacie de garde

Médecin :

Clarisse CROPSAL

03 87 06 53 34

Infirmière :

Cécile FERSTLER

03 87 96 17 23

AMAPA :

L'antenne du Pays de Bitche est installée à
Sarreguemines :

03 87 95 71 72

CLIC :

Antenne de Bitche :

03 87 78 06 99

Février 2020

Le PLUi est approuvé

« Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé

Le 19 décembre dernier, les élus communautaires ont approuvé les 2 PLUi du Pays de Bitche.

Le PLUi Ouest qui couvre le secteur de Rohrbach-Lès-Bitche et le PLUi Est pour le Pays de Bitche.

Les PLUi Est et Ouest sont désormais les documents auxquels on se réfère pour instruire les autorisations d'urbanisme au Pays de Bitche. Ils remplacent les documents d'urbanisme communaux.

Un travail sur le long terme

L'élaboration du PLUi a démarré en 2016, sur le secteur de l'ancienne Communauté de Communes de Rohrbach-Lès-Bitche. Un an plus tard, après la fusion des intercommunalités, le projet de PLUi s'étendait à tout le territoire.

Sa rédaction s'est appuyée sur un diagnostic identifiant les forces et faiblesses du territoire dans les domaines tels que l'environnement, les services aux habitants, les équipements, la mobilité, l'économie ou encore le tourisme.

Une fois le diagnostic réalisé, les principaux axes d'interventions ont été définis en concertation avec les habitants pour aboutir au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (le PADD), document synthétisant les orientations et les objectifs du territoire pour les 10 à 20 prochaines années et servant de cadre général pour l'ensemble du PLUi.

Au total, près de quatre années de travail, de concertation et d'échanges ont été nécessaires à l'élaboration de ce projet, jusqu'à son approbation en conseil de communauté le 19 décembre et son entrée en vigueur le 23 décembre 2019.

Les documents qui composent le PLUi

Le PLUi comporte plusieurs documents :

- Le Rapport de présentation qui explique les choix retenus pour établir le PADD, le règlement et l'articulation avec les autres documents.

Ce gros document en plusieurs tomes permet d'identifier les forces et faiblesses et les enjeux du territoire.

- Le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui résume les orientations et les objectifs du territoire pour les vingt prochaines années retenus par les élus.

- Le règlement écrit et graphique (les plans de zonage) et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui définissent les règles spécifiques d'urbanisme sur des secteurs donnés. Seuls ces 3 documents sont opposables aux tiers. Le plan de zonage dit à quelle zone et quel secteur appartient un terrain et le règlement écrit le droit qui s'applique dans la zone et le secteur concerné. Les OAP fixent les objectifs à atteindre lors de la réalisation des extensions urbaines et les objectifs thématiques d'aménagement, notamment en matière de patrimoine urbain, architectural et de gestion éco-paysagère des espaces.

- Ainsi qu'un certain nombre d'annexes. Tous ces documents sont téléchargeables et consultables à l'adresse suivante : <http://paysdebitche.pragma-scf.com/> rubrique « Téléchargement » - dossiers « PLUi approuvé »

Le PLUi en chiffres c'est :

46 communes

4 réunions publiques

560 réunions de travail

70 permanences

33 jours d'enquête publique

458 observations recueillies

Les autorisations d'urbanisme s'effectuent en mairie

Ce sont les mairies qui enregistrent les demandes d'autorisations d'urbanisme et répondent à vos questions sur les règles applicables dans leur commune. Les formulaires de demandes d'autorisation sont téléchargeables sur le site du service-public.fr ou sur le site www.cc-paysdebitche.fr rubrique autorisations d'urbanisme ».

J'habite le Parc naturel régional des Vosges du Nord !

Notre commune fait partie des 111 communes classées « Parc naturel régional des Vosges du Nord ». Ce classement a été demandé par des habitants qui se sont mobilisés dans les années 70, pour donner des moyens au territoire de préserver son patrimoine naturel et culturel, faire face à la déprise rurale, valoriser les savoir-faire et les ressources locales, innover pour avancer. Ces communes ont élaboré avec d'autres partenaires (Etat, région, départements, communautés de communes...) une charte qui les engage sur des projets communs pour une durée renouvelée de quinze ans.

Aujourd'hui, une équipe de 40 personnes accompagne les communes du territoire classé dans la mise en œuvre de la charte. Ce sont des chargés de mission spécialisés dans des domaines aussi divers que l'écologie, l'hydrologie, l'architecture, le paysage, l'urbanisme, l'agriculture, la culture ou la conservation.

Les programmes menés sont décidés et validés par les élus du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC). Chaque commune nomme au sein de son conseil municipal un délégué au Parc. N'hésitez pas à prendre contact avec lui pour faire connaître vos idées, vos attentes pour la préservation et l'innovation sur votre territoire. Le siège, la maison du Parc, est situé au château de La Petite-Pierre, mais le territoire d'action de l'équipe est bien plus vaste.

Habiter dans un Parc naturel régional c'est bien, mais ça nous sert à quoi ?

Pour faire vivre ce territoire rural et fragile, la Région Grand Est, l'Etat, les départements du Bas-Rhin et de la Moselle, les communautés de communes du territoire et les communes rassemblent des moyens particuliers au sein du budget du SYCOPARC. Ces moyens spécifiques facilitent de nombreuses actions, certaines n'auraient pu voir le jour sans.

Quelques exemples pour les particuliers :

Bénéficier des conseils architecturaux gratuits pour tous projets ou travaux qui concernent les bâtiments anciens

Chaque propriétaire d'une maison traditionnelle a droit à un conseil architectural gratuit. La rénovation énergétique est devenue un grand enjeu national. Le Parc aide les habitants à optimiser les performances thermiques de leurs habitations anciennes en préservant leur valeur patrimoniale. Les architectes du Parc maîtrisent les techniques et matériaux adaptés à la rénovation des maisons anciennes.

Participer à des ateliers, des stages, des chantiers participatifs sur des thèmes nature/culture/rénovation

Ex : ateliers pour comprendre le fonctionnement des rivières et aider à leur restauration, stage pour éco-rénover sa maison, atelier de découverte du patrimoine pour les familles...

Profiter d'un programme annuel d'animations conviviales et instructives

Plus d'une centaine d'animations sont programmées pour tous les âges regroupées dans le Carnet du Parc (des festivals jeunes public & famille : Amuse-musées, éveil des sens, mon mouton est un lion, rêve de mômes, le festival des paysages, des festivals d'art de la rue, de musique ou de théâtres : demandez-nous la lune, Il était une fois, le festival de théâtre à Phalsbourg, le programme du Jardin pour la Paix à Bitche, le festival Au grès du jazz à La Petite Pierre...).

Et aussi des offres culturelles de qualité dans un territoire rural : Les étoiles terrestres à travers le site verrier de Meisenthal, Lalique et Saint-Louis, La Nef à Wissembourg, le musée de Hanau, le théâtre de Bouxwiller, la médiathèque de Bitche, le ciné de Wingen-sur-Moder, le réseau des 10 musées du Parc et bien d'autres sites à explorer.

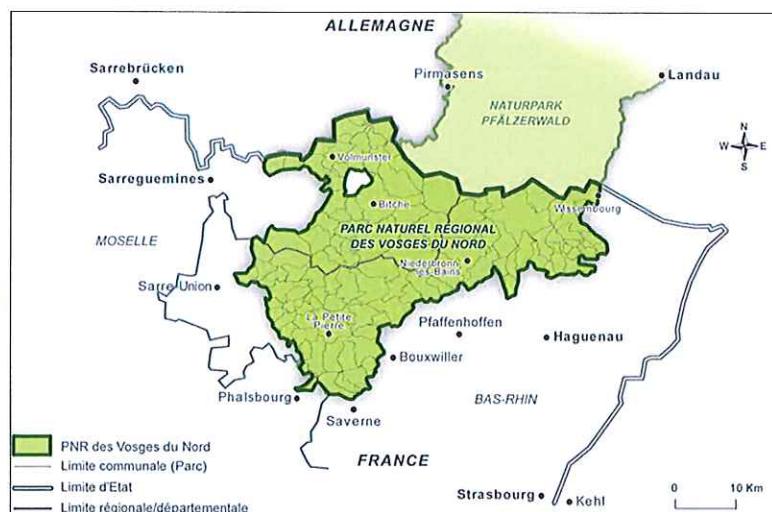
Accéder au réseau des jardiniers amateurs « Jardiner pour la biodiversité »

Le concours « Jardiner pour la biodiversité » propose de valoriser les jardiniers amateurs et propose tout au long de l'année des rendez-vous « jardins ». Vous ne voulez plus utiliser ni pesticides dans votre jardin et votre potager, ni introduire des espèces invasives ? Le Parc vous accompagne pour faire de votre carré de verdure, un paradis de la biodiversité.

Le Parc, c'est presque une découverte chaque jour. Vous voulez contribuer à faire des Vosges du Nord un territoire exemplaire en matière d'environnement, venez participer aux nombreuses manifestations qu'il organise tout au long de l'année : sorties nature, ciné-débats, conférences, animations pour les enfants, chantiers participatifs, concours...

Tout le programme à découvrir sur la page Facebook, n'hésitez pas à vous y abonner !

<https://www.facebook.com/parcvosgesnord/>



Vie pratique



Multiflux

La prochaine distribution de sacs multiflux aura lieu le **mercredi 11 mars**, de 15 h à 19 h, à l'atelier municipal.

Inscription sur les listes électorales

Il est rappelé que les inscriptions sur les listes électorales sont recevables en mairie jusqu'au **vendredi 7 février 2020**, dernier délai.

Relève des compteurs d'eau potable

Rémy Kauffmann et Sébastien Reinheimer réaliseront la relève des compteurs d'eau potable, pour le SDEA, à compter du lundi 10 février.



Merci de leur faciliter l'accès au compteur, en enlevant les objets gênants (accès cave ou regard extérieur).

Vous pourrez également communiquer votre index (seuls les chiffres sur fond noir sont à prendre en compte) en renvoyant au SDEA le coupon-réponse déposé dans votre boîte aux lettres ou en téléphonant au **03 87 27 22 87** (Antenne SDEA de Bitche).

La Commune de Baerenthal recherche pour sa base de loisirs-camping « Ramstein-Plage »

Offres d'emplois

→ Un agent d'accueil polyvalent (homme ou femme)

Poste à pourvoir au 1er avril 2020 - CDD de 6 mois (contrat saisonnier) - Horaires variables en fonction de la charge de travail avec un minimum de 20 h / semaine - Travail les dimanches et jours fériés - 1 jour de repos par semaine.

Missions : accueil physique et téléphonique, renseignements touristiques, gérer les inscriptions et les départs, gérer les réservations (en direct, par courrier, par téléphone ou e-mail), entretien des bâtiments (accueil et bungalows), gérer la location des pédalos, gérer les encaissements ...

Profil souhaité : sens de l'accueil et du service public, aptitude relationnelle, sens de l'organisation, disponibilité, discréetion, rigueur et polyvalence, maîtrise de l'allemand et de l'anglais, maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel et Internet) et du logiciel E-Season.

→ des MNS, BEESAN, BPJEPSAAN ou BNSSA (homme ou femme)

pour la surveillance de la piscine de plein-air et de la zone de baignade (alternance du poste une semaine sur deux)

Postes à pourvoir du 1er au 31 juillet et/ou du 1er au 31 août 2020

CDD - temps plein (35 h) - 1 jour de repos par semaine.

Possibilité de logement gratuit en bungalow Anaïs.

Candidature accompagnée d'un CV à adresser à :

M. le Maire de Baerenthal, 1 rue Printemps d'Alsace, 57230 BAERENTHAL
ou par mail : mairie.baerenthal@wanadoo.fr

Nos joies

Félicitations à :

M. Ernest Muller qui fêtera ses 81 ans le 1er février
M. Rodolphe Frakowiack qui fêtera ses 86 ans le 7 février
M. Fridbert Arnold qui fêtera ses 81 ans le 7 février

Bienvenue à :

Léonore, née le 2 janvier, fille de Cyril Damien et de Aurélie Verneau



Bloc notes

Samedi 1er février : Assemblée générale de la chorale « l'Air de Rien », au foyer René Schmitt.

Vendredi 14, samedi 15, dimanche 16, vendredi 21 et samedi 22 février : Représentations théâtrales proposées par le Club Théâtre, à la salle « Ramstein-Plage ».

* * * * *

Planète Jeunes propose un « Voyage autour du Monde » du **17 au 21 février** 2020 à Baerenthal.

Lieu : 3-5 ans à l'école maternelle / 6-13 ans au foyer René Schmitt.

Ce thème a pour but de développer l'imaginaire des enfants à travers les différentes traditions et de développer leur ouverture d'esprit tout en jouant et en s'amusant !

Différentes activités seront proposées : grands jeux, activités manuelles, atelier cuisine et activités sportives ...

Inscription auprès de Manue Langer au 06 89 24 97 13 ou planete-jeunes57230@orange.fr

* * * * *

Chasse : une journée de chasse supplémentaire en battue se déroulera le **samedi 1er février** 2020 sur les lots de M. Decker (tout le côté gauche des RD 36 et 87 en allant de Mouterhouse vers Zinswiller).



Chasse en cours

Recensement de la population - Avancement de la collecte

Le recensement de la population se termine le 15 février 2020.

Au 30 janvier, les agents recenseurs doivent avoir un taux d'avancement de 60 %.

A ce jour Mme Marita LATIF a déjà atteint un taux d'avancement de 88 % dont 36 % réalisés par Internet.

Quant à M. Yannick FISCHER, son taux est de 75 % dont 39 % réalisés par Internet.

Afin de pouvoir clôturer le recensement dans les délais impartis par l'INSEE, il est rappelé aux personnes qui n'auraient pas encore retourné leurs imprimés aux agents recenseurs (ou en mairie) de le faire rapidement. Il en est de même pour les personnes qui ont opté pour le recensement par Internet.

Nous comptons sur un retour rapide des personnes restant à recenser pour pouvoir boucler ce travail dans de bonnes conditions.

